

Harcèlement moral à l'école d'architecture de Grenoble

[2013 05 Communiqué Sud ENSAG](#) L'Etat a été condamné pour faute lourde par le tribunal administratif de Grenoble dans une affaire de harcèlement moral au sein de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble, mettant en cause le directeur de l'établissement.

Le Directeur de l'époque est aujourd'hui Directeur de L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV) et
PRESIDENT
DU COLLEGE DES DIRECTEURS DES ECOLES NATIONALE SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE (ENSA).

Quelle suite sera donnée par la Direction générale des patrimoines aux agissements de l'ancien directeur de l'ENSAG, qui « ont excédé les limites de l'exercice normal du pouvoir hiérarchique et sont constitutifs du harcèlement moral ».